



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

ARRETE N° 2026-006

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MME SYLVIE BIZE, CINQUIÈME VICE-PRESIDENTE

La Présidente de la Communauté de communes du Plateau du Russey,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création et statuts de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu la délibération n° 2026-016 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération n° 2026-017 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne administration de l'établissement, de donner délégation de fonctions et de signature à Mme. Sylvie BIZE;

ARRETE

Article 1er – Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à Mme Sylvie BIZE, cinquième vice-présidente, pour suivre et traiter, sous l'autorité et la surveillance de la Présidente, les affaires relevant **des mobilités, de la transition écologique, de la préservation des ressources et de la valorisation des déchets.**

Article 2 – Contenu de la délégation

La présente délégation porte notamment sur :

- les mobilités et le suivi du plan de déplacements simplifié et du Plan Doubs Horloger ;
- la transition écologique, les politiques de sobriété, ainsi que la protection, la préservation et la mise en valeur de l'environnement et de la biodiversité ;
- la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, ainsi que le suivi du plan de solarisation ;
- le traitement, la collecte et la valorisation des déchets, le réemploi et l'économie circulaire ;
- le suivi et la gestion de l'Écopôle Le Rouage ;
- les relations avec les structures et acteurs du réemploi et de l'économie circulaire ;
- les relations avec le SYDED et Préval ;
- les actions d'adaptation du territoire au changement climatique.

Article 3 – Délégation de signature

Dans le cadre de la présente délégation, Mme Sylvie BIZE reçoit délégation de signature pour :

- les courriers courants ;
- les notes, comptes rendus, convocations et documents préparatoires ;

5

• les échanges administratifs et techniques relevant de son champ de compétence.
La présente délégation de signature s'exerce sous l'autorité de la Présidente et dans le respect des compétences respectivement dévolues au conseil communautaire et au bureau.

Article 4 – Représentation

Mme Sylvie BIZE est autorisée, dans le cadre de sa délégation, à représenter la communauté de communes dans les réunions, comités de pilotage, groupes de travail et échanges partenariaux relevant de son champ de compétence.

Article 5 – Date d'effet et durée

Le présent arrêté demeure applicable tant qu'il n'est pas rapporté ou modifié.

Article 6 – Notification, publicité et transmission

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié dans les conditions en vigueur au sein de la communauté de communes, transmis au représentant de l'État dans le département, transmis au comptable public et inscrit au registre des arrêtés.

Fait à LE RUSSEY, le 14 avril 2026

La Présidente,
Valérie pagnot

